



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Mont de Marsan, le 09 OCT 2015

Direction

Délégation Territoriale de Mont-
de-Marsan

Affaire suivie par : M Stéphane CARDOT
Tél : 05 58 51 30 64
Mél : stephane.cardot@landes.gouv.fr

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la communauté de communes du Pays Grenadois, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le Point de Vue de l'Etat (PVE) qui a fait l'objet d'une présentation le 24/09/2015.

Cette note présente les enjeux prioritaires que l'Etat portera tout au long de la procédure d'élaboration du document de planification.

Ce document fait suite au Porter A Connaissance (PAC) et sera, à l'instar de ce dernier, mis à disposition sur le site internet des services de l'Etat : <http://www.landes.gouv.fr>, rubrique « Politiques publiques > Aménagement du territoire > Urbanisme > Porter à connaissance de l'État des documents d'urbanisme » ou directement à l'adresse :

<http://www.landes.gouv.fr/porter-a-connaissance-de-l-etat-r458.html>

Mes services et plus particulièrement ceux de la DDTM, restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Nathalie MARTHIEN

Monsieur Pierre DUFOURCQ
Président de la Communauté de Communes
du Pays Grenadois
14 place des Tilleuls
40270 GRENADE-SUR-L'ADOUR